



PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE PEN AR C'HOAT

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Interlocuteur SDEF :

François Jeffredo – Responsable Pôle Energie au SDEF

Tél. 02 98 98 40 99 / 06 30 43 87 63 – francois.jeffredo@sdef.fr

SOMMAIRE

1. Contexte, objectifs et localisation du projet

2. Caractéristiques et justification du choix du projet

3. État initial de l'environnement et ses enjeux

4. Impacts potentiels du projet et mesures d'évitement, réduction ou compensation

PARTIE 1

**CONTEXTE, ACTEUR, OBJECTIFS ET
LOCALISATION DU PROJET**

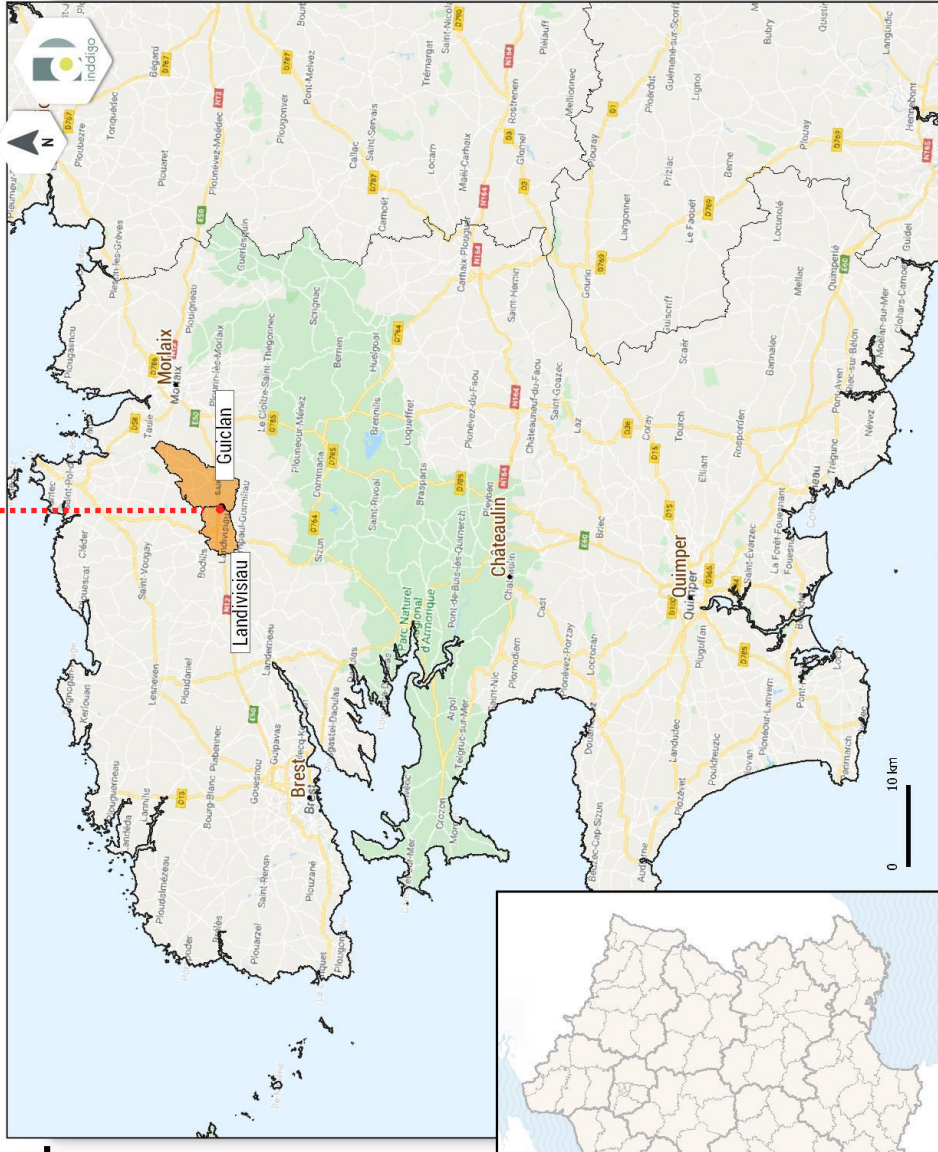
CONTEXTE

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère a pour projet l'implantation du « **Parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat** » sur les communes de Landivisiau et Guiclan.

Projet de parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat

LOCALISATION DU SITE

- périmètre du site
- Communes concernées par le projet



Ce projet s'inscrit au sein **d'un territoire propice à l'accueil**

de parc photovoltaïque qui répond :

- ✓ A un potentiel solaire favorable ;
- ✓ Aux exigences réglementaires ;
- ✓ Aux enjeux environnementaux ;
- ✓ A une cohérence intercommunale ;
- ✓ A une disponibilité foncière ;
- ✓ A un raccordement électrique proche.

LE SDEF

Créé en 1948, le **SDEF est un établissement public chargé de l'organisation et de la gestion du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire du Finistère**. Il regroupe 269 communes sur les 277 que compte le département.

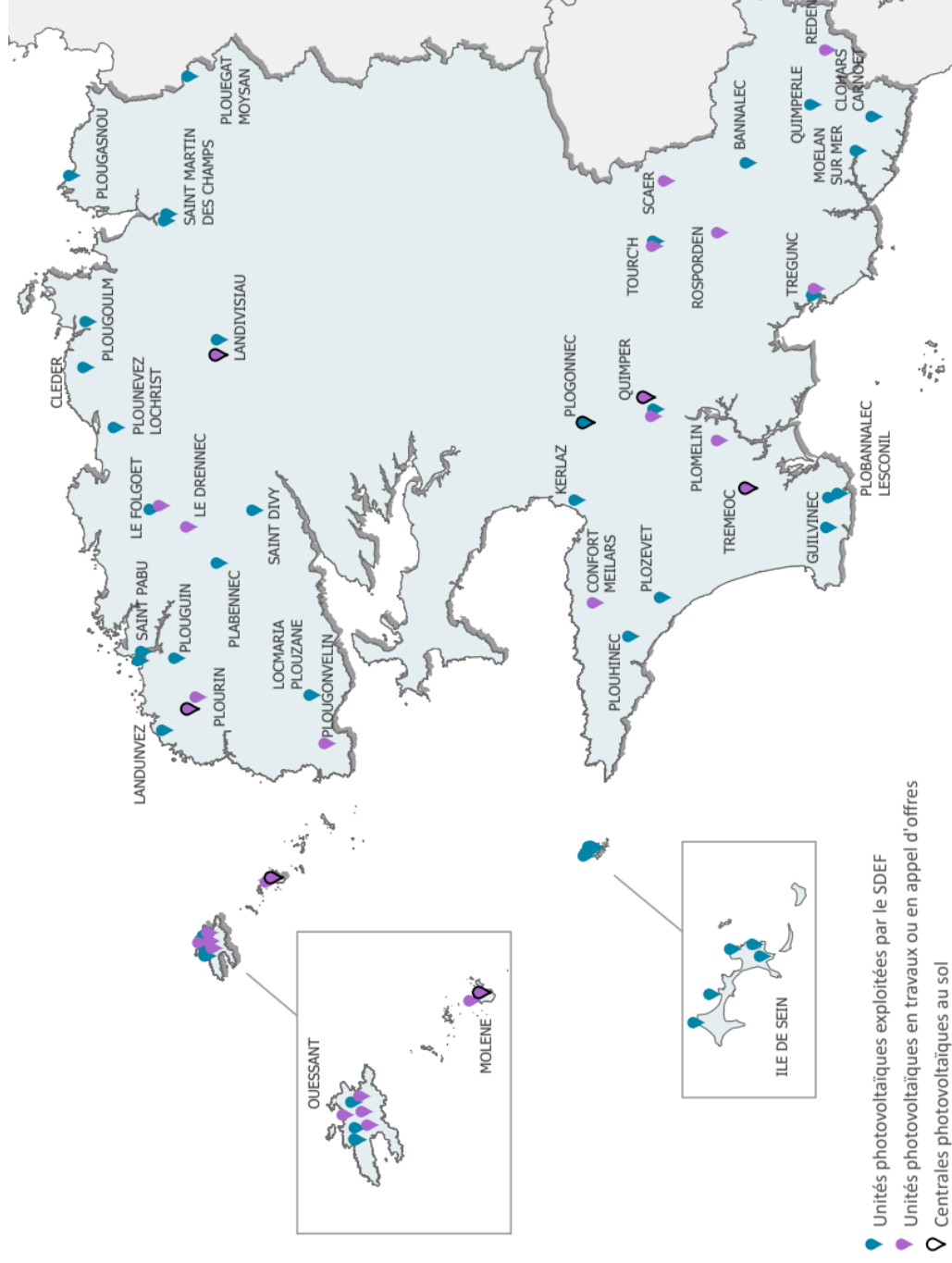
Aujourd'hui le SDEF a enrichi ses compétences et augmenté ses domaines d'action pour pouvoir accompagner les collectivités dans la transition énergétique. Une de ses missions est **d'identifier, développer et investir** dans des projets d'énergies renouvelables ancrés dans les territoires.

Le SDEF ambitionne de doter un maximum de communes d'un **équipement de production d'énergie renouvelable** y compris dans des communes rurales.

Le **SDEF exploite à ce jour 2.5 MW de puissance photovoltaïque** répartis sur l'ensemble du territoire finistérien et **6 MW sont actuellement en travaux ou en appel d'offres**.

La commune de Landivisiau et le SDEF ont signé une convention d'occupation temporaire permettant au SDEF de développer un projet de centrale solaire au sol sur le site de Pen Ar C'Hoat.

Liste des projets photovoltaïques exploités par le SDEF ou en travaux



- Unités photovoltaïques exploitées par le SDEF
- Unités photovoltaïques en travaux ou en appel d'offres
- Centrales photovoltaïques au sol

OBJECTIFS

L'étude d'impact a pour objectif :

- ✓ D'évaluer les **impacts sur l'environnement du projet du parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat** situé sur le territoire des communes de **Landivisiau et Guiclan**, dans le département du Finistère.
- ✓ D'amener le maître d'ouvrage a recherché et proposé des **moyens de supprimer ces impacts ou de les atténuer et si besoin de les compenser par des mesures adaptées.**

La puissance du projet de parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat est **supérieure à 250 kWc**. Ce projet est donc soumis à évaluation environnementale systémique, qui comprend une **étude d'impact environnementale**.

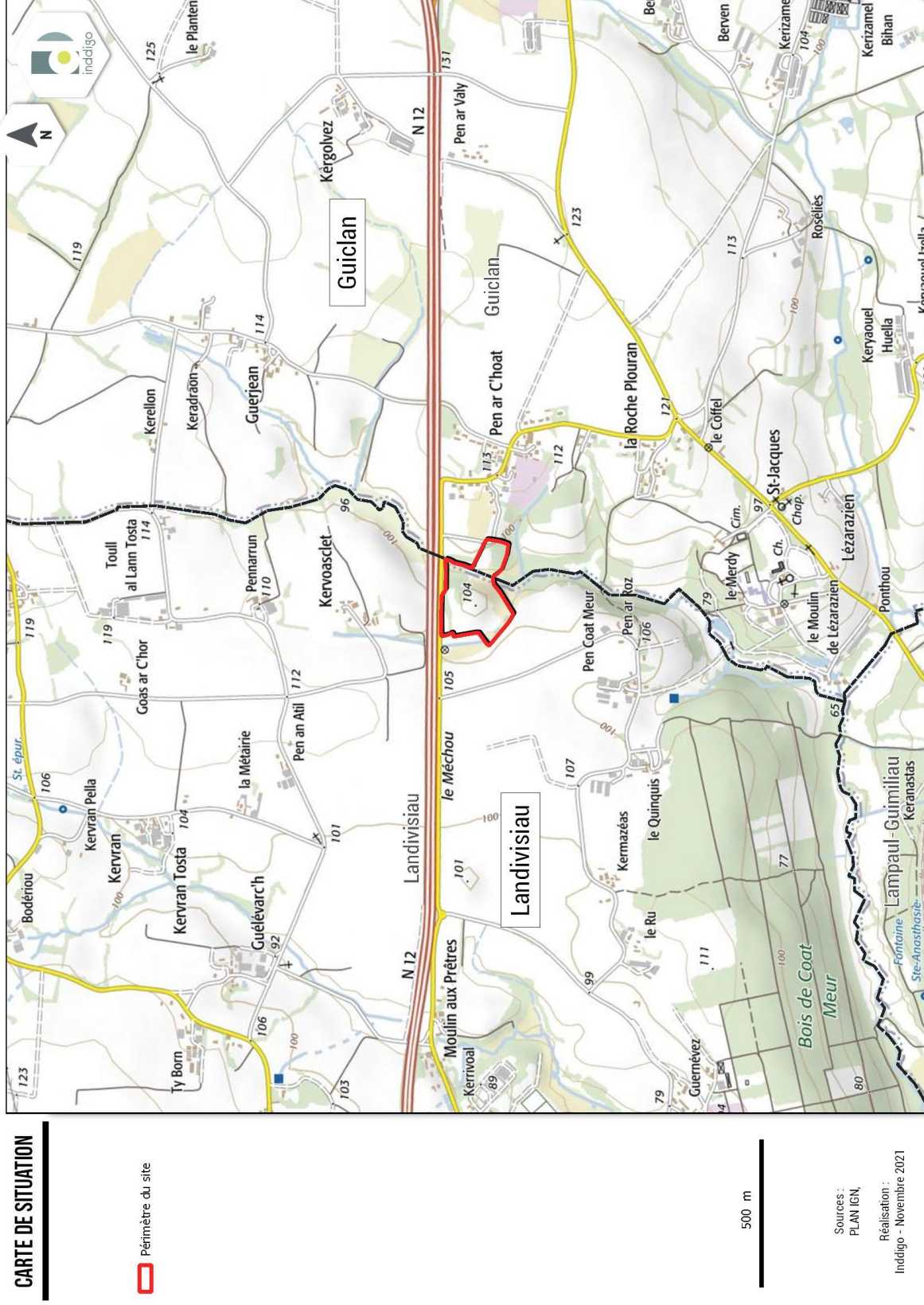
L'étude d'impact fait l'objet d'une instruction par les services de l'état et d'une enquête publique. Elle permet de juger de la pertinence du projet et des mesures prises pour l'améliorer.

Le projet consiste en :

- ✓  L'implantation de **10 476 panneaux photovoltaïques de 420 Wc**.
- ✓  La production annuelle totale prévue sera de **4 500 MWh par an**.
- ✓  Cette production couvrirait les besoins de **1 000 foyers environ**
- ✓  Développée en substitution des centrales thermiques à combustible fossile, cette installation permettrait une **économie d'environ 450 tonnes/an de rejets de CO₂** dans l'atmosphère.

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le projet de parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat est situé dans le département du Finistère.



PARTIE 2

CARACTÉRISTIQUES ET JUSTIFICATION DU PROJET

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'énergie solaire photovoltaïque provient de la conversion de la lumière du soleil en électricité.

Le projet de parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat est constitué de :

- ✓ **10 476 panneaux,**
- ✓ **1 poste de livraison/transformation combiné,**
- ✓ Une piste périphérique pour faciliter l'accès et la circulation pour la maintenance et l'entretien du site.

Les caractéristiques principales du projet de parc photovoltaïque Pen Ar C'Hoat sont synthétisées dans le tableau ci-contre.

Localisation	Région : Bretagne Département : Finistère Communes : Landivisiau et Guiclan
Panneaux	Puissance unitaire : 420 Wc Nombre : 10 476 Puissance totale : 4,4 MWh Surface totale de panneaux : 21 697 m ² Distance séparant les rangées : 3,25 mètres Hauteur totale (longrines comprises) : 2,83 mètres Inclinaison : 15°
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère
Principaux fournisseurs et partenaires	Maître d'œuvre / Coordination : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère Génie civil : Entreprises locales dans la mesure du possible (disponibilité, coûts) Génie électrique : Entreprises locales dans la mesure du possible (disponibilité, coûts) Fournisseur des modules : VOLTEC SOLAR Etude d'impact : INDDIGO Flore : Biosferenn Avifaune : Biosferenn Chiroptères : Ecocoop Autre faune : Biosferenn
Etudes	3 970 550€
Investissement total	4 500 MWh/an
Production d'énergie estimée	Parc en totalité : 1 000 foyers
Equivalence en consommation électrique	

JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

✓ Contexte général du projet

Ce projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans le **contexte général de la transition énergétique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**. Les engagements de la France et le dispositif législatif encourage la mise en place de ce type de projet.

Plus localement, le SRADDET Bretagne envisage de multiplier par 7,4 entre 2012 et 2040 la production d'énergie primaire renouvelable, avec notamment une production photovoltaïque au sol de 282 GWh d'ici 2030 et 658 GWh d'ici 2050.

✓ Variantes du projet

Le projet du parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat prévoit l'implantation de 10 476 modules (variante 4). Plusieurs variantes ont été étudiées initialement par le porteur de projet avec des caractéristiques différentes (nombre de modules, inclinaison, implantation).

Les études technico-économiques et écologiques ont réorienté le projet vers une installation de 4,4 MWC pour une surface totale de panneaux de 21 697 m² (10 476 modules inclinés à 15°), en conservant les haies (absence de défrichement).

Plan masse page suivante.

PLAN MASSE DU PROJET



PLAN DE MASSE

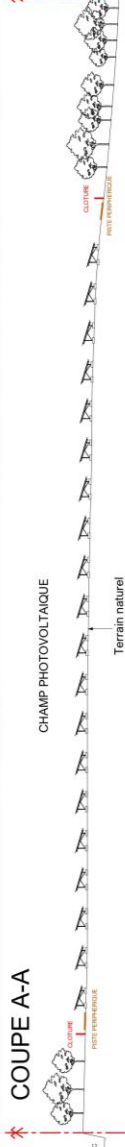


50.00
0 10 20 M

INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION

Surface totale de panneaux : 21897 m²
 Nombre total de panneaux : 10476
 Puissance totale installée : 4.4 MWc

COUPE A-A



MISE EN ŒUVRE		MÉTIER	
SCOP 2101	SCOP 2101	Régulation de l'énergie thermique	
SCOP 2101	SCOP 2101	Régulation de l'énergie thermique	
SCOP 2101	SCOP 2101	Régulation de l'énergie thermique	
SCOP 2101		Régulation de l'énergie thermique	
CLÉF DE LA LÉGENDE 1. Surface des panneaux 2. Surface des allées 3. Surface des pistes 4. Surface des zones d'accès 5. Surface des zones de stockage 6. Surface des zones de maintenance 7. Surface des zones de circulation			
Plan: PC	Dessiné par: David LEBLANC	Echelle: 1:5000m	Format: A1
Dim: 171x2400	Version: 01	Dated: 12/01/2021	Format: A1

PARTIE 3

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET SES ENJEUX

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET SES ENJEUX

✓ Description de la démarche

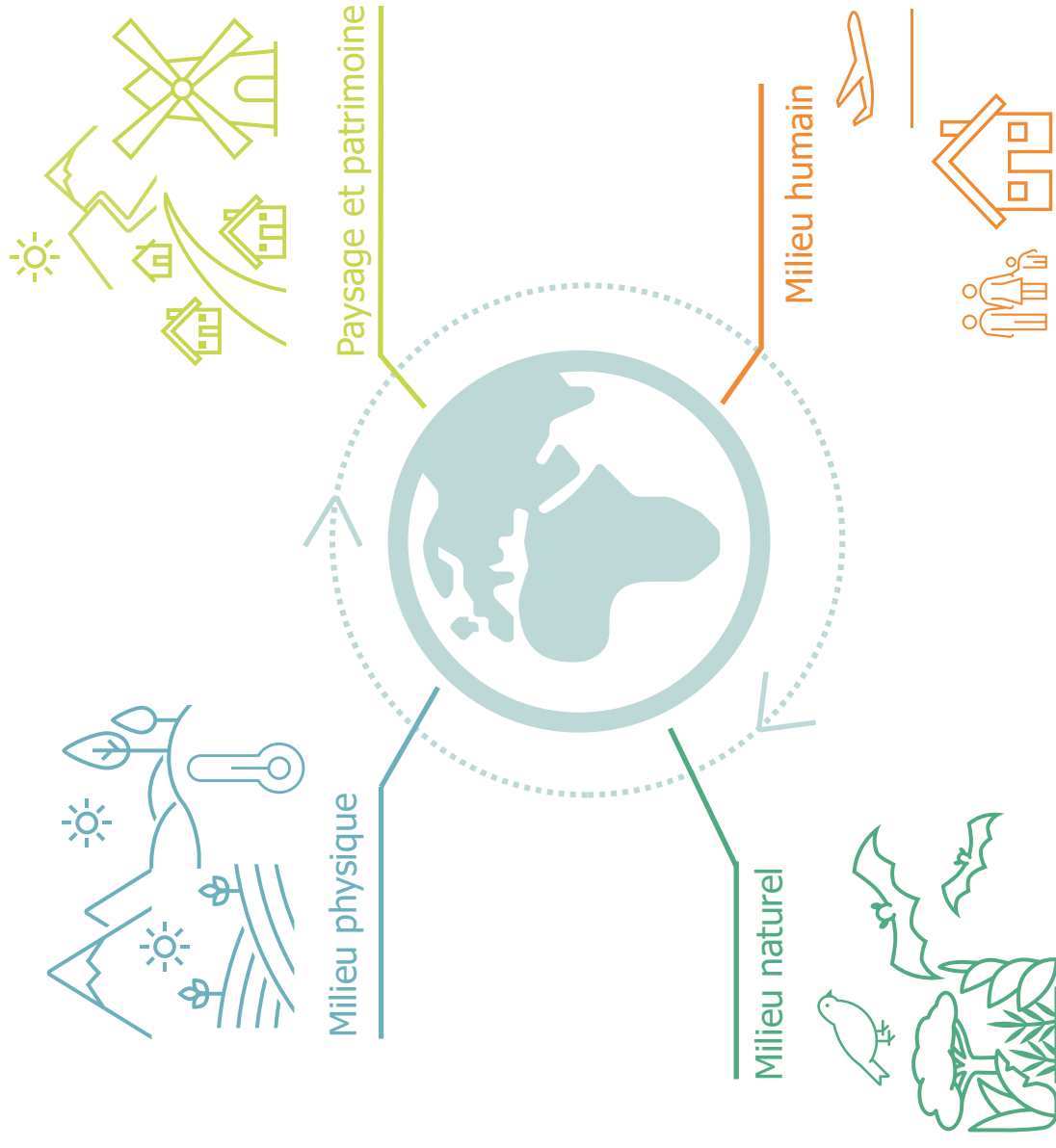
L'état initial de l'environnement a été réalisé sur l'ensemble des thèmes environnementaux.

L'accent a toutefois été mis sur les aspects d'un projet photovoltaïque qui peuvent être potentiellement contraignants pour l'environnement :

- ✓ **L'impact sur la faune, la flore et les habitats naturels,**
- ✓ **L'impact sur les chiroptères.**

Pour cela, des études spécifiques, dont les conclusions sont reprises dans le dossier d'étude d'impact, ont été menées.

La synthèse des enjeux recensés figure dans les tableaux ci-après.



ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : MILIEU PHYSIQUE

Sensibilité – Enjeu		
Thématique		
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Topographie des terrains homogène et plane, avec des pentes douces (entre 2% et 3%) sur la majeure partie du site. ▶ Des secteurs avec des pentes plus fortes, jusqu'à plus de 15% par endroits, notamment sur le pourtour du périmètre. 	MODERE
Contexte géologique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pays de Léon. ▶ Majorité de terrains de type Gneiss de Brest, alluvions et colluvions post-glaciaires pour le reste. ▶ Horizons superficiels constitués de déchets et de remblais, aux qualités géotechniques faibles et nécessitant de respecter les travaux de réhabilitation. 	MODERE
Contexte hydrogéologique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Masses d'eau souterraines proches, rechargées par pluviométrie. ▶ Sensibilité aux pollutions, contaminations relevées du fait des activités de stockage de déchets. 	FORT
Contexte hydrologique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence d'un cours d'eau se jetant dans le Quillivaron. ▶ Pression anthropique : pollution. ▶ Précaution pour ne pas aggraver l'état des masses d'eau. ▶ Respect des écoulements superficiels. 	MODERE
Contexte climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Climat tempéré chaud, avec des précipitations régulières. ▶ Ensoleillement modéré. ▶ Prise en compte des évolutions climatiques en phase travaux. 	FAIBLE OU NUL
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Secteur identifié comme exposé aux risques de remontées de nappes – phénomène non observé sur le site. 	FAIBLE OU NUL

ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : MILIEU NATUREL

Thématique	Sensibilité – Enjeu	
Milieux naturels inventoriés et protégés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Terrains hors périmètre N2000 - ZSC à 4,3 km au Sud-Ouest, mais connexion via les cours d'eau. ▶ Absence de périmètres inventoriés à proximité immédiate. ▶ Milieux naturels sur site / à proximité : pas d'habitats d'intérêt communautaire. 	MODERE
Continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ RN12 : obstacle majeur la TVB entre les vallons boisés au Nord et au Sud. ▶ Continuités écologiques altérées : busage du cours d'eau, 2x2 voies au Nord, zones boisées et prairiales avec des hameaux au Sud. 	MODERE
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Landvisiau : 99 ha de zones humides. ▶ Guiclan : 314 ha de zones humides. ▶ Colonisation d'un habitat caractéristique des zones humides dans la partie prairiale. ▶ Zone humide à proximité déclassée : terrain très artificialisé, pas de lien entre la nappe et le sol. 	FAIBLE
Flore et habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Milieux semi-artificialisés et bocages ouverts. ▶ Absence d'espèce protégée rare ou menacée. ▶ Absence d'habitats d'intérêt communautaire : formations arbusives et arborescentes à conserver (alignements ligneux). 	FAIBLE
Faune	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enjeux centrés sur la conservation des alignements ligneux. ▶ Connexions possibles autour des cours d'eau. ▶ Présence du Bouvreuil pivoine : lisière Sud à conserver. ▶ Présence de Orvet fragile : roncier à l'Ouest. 	MODERE
Chiroptère	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence du Grand rhinolophe, espèce à enjeu significatif (en danger au niveau régional). ▶ Pourtour du site : concentration de la grande majorité des activités enregistrées (alimentation, déplacement). ▶ Présence probable de gîtes secondaires pour des espèces arboricoles erratiques sur la frange Nord et arborée du périmètre. 	MODERE A FORT

ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : MILIEU HUMAIN

Thématique	Sensibilité – Enjeu	
Contexte démographique et urbanistique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Terrains d'assiette identifiés hors systèmes culturaux et parcellaires complexes : ancienne décharge. ▶ Contexte rural, avec peu de tissu urbain avoisinant. ▶ Quelques lieux-dits regroupant plusieurs habitations voisines. ▶ Zone d'étude éloignée des zones d'habitations denses. 	FAIBLE OU NUL
Contexte économique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ancien centre d'enfouissement technique. ▶ Nombreuses exploitations agricoles voisines. ▶ Proximité de quelques activités artisanales. 	FAIBLE OU NUL
Contexte touristique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de site à vocation touristique dans le voisinage des terrains étudiés. ▶ Nombreux sentiers de randonnée, mais ne concernent pas le voisinage du site. 	FAIBLE OU NUL
Contexte agricole et sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence historique d'élevages porcins et de productions céréalières à proximité. ▶ Pas de pertes de surfaces agricoles. ▶ Pas de territoire AOC. 	FAIBLE OU NUL
Infrastructures et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence d'infrastructure structurante : RN12 et base aéronautique navale. ▶ Trafic important au sein de la RN12. ▶ Présence d'une canalisation de gaz. 	MODERE
Urbanisme et servitudes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Compatibilité avec les PLU : zone 1AUp à vocation d'installations photovoltaïques. ▶ Plusieurs servitudes d'utilité publique à respecter. 	FAIBLE OU NUL
Risques industriels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de plan de prévention des risques technologiques. ▶ Nombreuses ICPE sur le territoire : 1 à moins de 500 m de la zone étudiée. 	FAIBLE OU NUL
Risque radon	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Terrains potentielle exposées : Landivisiau en catégorie 2 et Guiclan en catégorie 3. 	MODERE

ÉTAT INITIAL ET ENJEUX : PAYSAGE ET PATRIMOINE

Thématique	Sensibilité – Enjeu
Contexte patrimonial	<ul style="list-style-type: none">▶ 7 monuments historiques sur les communes, sans covisibilité avec le site.▶ Zone d'implantation hors des périmètres de protection.▶ Nombreux sites archéologiques ou zones de présomption archéologique.▶ 1 zone de présomption archéologique voisine aux terrains.
Contexte paysager	<ul style="list-style-type: none">▶ A l'interface de deux unités paysagères : les marches de l'Arrée et le plateau Léonard.▶ Voisinage essentiellement composé de parcelles agricoles et du lieu-dit Pen Ar C'Hoat.▶ Covisibilité depuis le lieu-dit Pen Coat Meur au Sud-Ouest.▶ Intégration dans le paysage voisin.

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION EN L'ABSENCE DE PROJET

En l'absence de mise en œuvre du projet de parc photovoltaïque de Pen Ar C'Hoat, on pourrait s'attendre à :

✓ **Des effets négatifs :**

- **Absence de valorisation possible des terrains** : ils seraient laissés en friche arbustive ;
- Une **dégradation du climat**, impactant l'écosystème local et global ;
- **Pas de création d'emploi** pour l'installation et la maintenance du parc ;
- **Pas de retombée économique** liée au projet.

✓ **Des effets positifs :**

- **Pas de changement pour la faune et la flore, le paysage** par rapport à l'état actuel ;
- **Pas de contraintes visuelles** pour les habitants les plus proches ;
- **Pas d'évolution de l'occupation du sol.**

PARTIE 4

**IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET
MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION
ET COMPENSATION**

IMPACTS POTENTIELS ET MESURES : MILIEU PHYSIQUE

Aspect environnemental	Effet du projet	Niveau de l'impact	Mesure de réduction / compensation proposée
Climatologie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact positif à l'échelle mondiale (participation à la lutte contre le changement climatique). ▶ Sans impact à l'échelle locale. ▶ Impact faible en phase travaux liés aux consommations des engins. 	Nul à positif	/
Sols, sous-sol, eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recouvrement du sol à l'origine d'ombre et de l'assèchement superficiel du sol par la réduction des précipitations. ▶ Risque d'érosion du sol lié aux concentrations d'eau de pluie. ▶ Impacts potentiels des travaux : tassements des terrains, risque d'érosion des sols mis à nus ou de pollution accidentelle, etc.) 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fondation en surface (type longrine ou bac lesté). ▶ Limitation des aménagements liés à la desserte du site, des circulations internes, des besoins en terrassement. ▶ Maintien de la couverture végétale du sol. ▶ Prévention des pollutions : aménagement des stockages, kit anti-pollution.
Eau : hydrogéologie et hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modification des ruissellements d'eau pluviale et risque de pollution de ces eaux. ▶ Risque de pollution accidentelle.] 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limitation des aménagements liés à la desserte du site et aux circulations internes. ▶ Maintien de la couverture du sol. ▶ Prévention des pollutions : aménagement des stockages, kit anti-pollution.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de sources d'émissions de polluants atmosphériques. ▶ Evite l'émission par des sources d'énergies conventionnelles. 	Positif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Attention particulière : envois de poussières et salissures sur les routes.
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sans impact sur les risques naturels. 	Nul	/

IMPACTS POTENTIELS ET MESURES : MILIEU NATUREL

Aspect environnemental	Effet du projet	Niveau de l'impact	Mesure de réduction / compensation proposée
Milieux naturels inventoriés et protégés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sans impact sur les sites identifiés. 	Nul	/
Flore et habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Absence de perte de milieu à enjeu ou d'espèce végétale protégée. 	Nul	/
Zones humides, cours d'eau et milieu aquatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Probables engorgements hivernaux des sols. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation des travaux pendant la période estivale ou printanière.
Faune à statut	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Défrichage ponctuel sur un roncier. ▶ Implantation d'une piste et d'une clôture sur le pourtour de la prairie. ▶ Dérangement potentiel en phase travaux. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reptiles : maintien d'une part importante du roncier, clôture perméable pour la petite faune. ▶ Avifaune : coupes/élagages de branches en dehors de la période de reproduction de l'avifaune (entre octobre et février). ▶ Chiroptères : absence d'éclairage, maintien des arbres pour les gîtes, trames vertes et bleues conservées, mise en place d'une gestion différenciée et maintien d'une zone tampon autour des haies.
Fonctionnalité écologique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restauration de la fonctionnalité écologique. 	Positif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des prairies non utilisées : fauche ou pâturage. ▶ Clôtures perméables à la petite faune.

IMPACTS POTENTIELS ET MESURES : MILIEU HUMAIN

Aspect environnemental	Effet du projet	Niveau de l'impact	Mesure de réduction / compensation proposée
Démographie et habitat	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas de destruction de bâtiment ou d'habitation. ▶ Augmentation temporaire de la population. 	Nul à faible	/
Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmentation de ressources pour la collectivité. ▶ Création d'emplois (maintenance, gîte). ▶ Diversification pour les entreprises locales. ▶ Aucune incidence en phase exploitation sur les activités de loisirs. 	Positif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préférence pour le choix d'entreprises locales (génie civil, génie électrique) ou de sous-traitants locaux.
Agriculture et sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sans objet : terrains sont un ancien centre d'enfouissement technique. 	Nul	/
Urbanisme et servitudes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ PLUs compatibles avec l'implantation du projet. ▶ Servitude de canalisation de gaz : nécessite consultation de GRT gaz. ▶ Servitude aéronautique de dégagement : projet non soumis à autorisation. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Consultation de GRT Gaz.
Transports et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact sur le trafic négligeable. ▶ Risque d'atteinte sur le réseau (canalisation de gaz) en phase travaux. 	Nul à faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Horaires et circuit de livraison des éléments du parc. ▶ Attention particulière : envois de poussières et salissures sur les routes.
Energie et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Impact positif du projet et de la filière photovoltaïque en général. ▶ Impact du chantier limité. 	Positif	/
Risques industriels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque incendie lié au fonctionnement des installations électriques : présence de normes de sécurité incendie. ▶ Eloignement des ICPE. 	Faible	/
Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nuisances sonores liés au chantier. ▶ Absence de personnel ou d'engin bruyant en phase exploitation. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des itinéraires et horaires de livraison (chantier).
Production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'activités productrices de déchets, évite la production de déchets par de sources d'énergies conventionnelles. ▶ Production de déchets spéciaux (petites quantités de déchets inertes et/ou déchets banals). 	Faible à positif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collecte de tri des déchets sur le chantier, et élimination dans des conditions adéquates (recyclage si possible).

IMPACTS POTENTIELS ET MESURES : PAYSAGE ET PATRIMOINE

Aspect environnemental	Effet du projet	Niveau de l'impact	Mesure de réduction / compensation proposée
Patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co-visibilité réduite depuis le patrimoine vernaculaire : haies comportant des arbres de hautes tiges et de parcelles boisées. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien des franges arbustives existantes du site.
Paysage local	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Visibilité limitée des aménagements pour les vues lointaines. ▶ Modifications mineures du paysage au niveau du site. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien des franges arbustives existantes du site. ▶ Clôture de couleur verte. ▶ Raccordement souterrain. ▶ Poste de livraison/transformateur combiné. ▶ Organisation du chantier.

VULNÉRABILITÉ A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU CATASTROPHES NATURELLES

Evènement redouté	Zone d'effet
Incendie des postes électriques	Abords des installations concernées (poste de livraison, transformateur).
Incendie de panneaux solaires avec risque de création d'arcs électriques	Abords des panneaux concernés ou extension à l'ensemble des tables supportant les panneaux par propagation du feu.
Destruction ou chute de panneaux ou autres éléments	Surface sous les panneaux.
Dispersion des composants chimiques avec risque de pollution	Sols et environnement aérien aux abords des panneaux concernés.

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE PEN AR C'HOAT

Interlocuteur SDEF :

François Jeffredo – Responsable Pôle Energie au SDEF

Tél. 02 98 98 40 99 / 06 30 43 87 63 – francois.jeffredo@sdef.fr



inddigo
www.inddigo.com

Page laissée intentionnellement vide